Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-018-19840/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au réseau européen EUROCITIES et paiement de la cotisation 2026 - MGDIS n°15575

162585

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

La Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence adoptée par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 affirme l'objectif « d'influer les politiques européennes ». Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de la revoyure de l'Agenda de Développement Economique adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

Dans cette perspective, la Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers les liens historiques de ses 92 communes avec un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers l'adhésion à plusieurs réseaux, parmi lesquels le réseau EUROCITIES.

Fondé en 1986, basé à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes d'au moins 250 000 habitants réunissant plus de 200 villes membres et partenaires, représentant 130 millions d'habitants à travers 38 Etats.

Le réseau a pour objectif de :

- Porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes ;
- Réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes ;
- Être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées ;
- Favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens.

Ses orientations sont fixées par un Comité Exécutif composé des maires de 12 villes membres : Gand (Présidence), Vienne (secrétariat), Barcelone (vice-présidence), Tallinn (trésorerie), Oslo, Nantes, Braga, Sofia, Florence, Frankfort, Helsinki et Athènes et mises en œuvre par un Secrétaire général et une équipe de près de cent personnes.

L'adhésion à EUROCITIES apporte une contribution significative à la dynamique européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lui permettant de participer aux activités européennes du réseau, et de bénéficier de l'ensemble des services offerts à ses membres.

L'adhésion à EUROCITIES permet ainsi d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d'EUROCITIES s'effectuent principalement dans le cadre de cinq forums thématiques : Mobilité (présidence : Stockholm), Développement économique (présidence : Métropole Aix-Marseille-Provence), Affaires sociales (présidence : Lyon), Digital (présidence : Bordeaux) et Culture (présidence : Glasgow) et d'une quarantaine de groupes de travail.

EUROCITIES met à disposition de ses adhérents différents outils adaptés :

- Un réseau de métropoles européennes ;
- Des lieux et moments d'échanges d'expérience pour élus et techniciens avec les forums thématiques, les conférences et assemblées générales annuelles. Un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, Green Digital Charter, Civitas ;
- Un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières ainsi que des événements de type brokerage event dédiés à des appels Horizon Europe, European Urban Initiative (EUI), MIE, LIFE, New European Bauhaus.

L'adhésion de la Métropole à EUROCITIES a été formalisée par la délibération n°ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017, et renouvelée chaque année depuis cette date.

Depuis cette adhésion, les activités de la Métropole et son rayonnement au sein du réseau sont progressivement montés en puissance.

A ce titre, l'année 2025, dans la continuité du prix de iCapital 2022, capitale européenne de l'innovation, a été marquée par un certain nombre d'initiatives significatives permettant aujourd'hui de positionner la Métropole comme un membre très actif du réseau et reconnu comme tel. Ainsi, on peut mentionner :

- La participation à la conférence annuelle et Assemblée Générale du réseau organisée en juin 2025 à Braga (Portugal) et sa désignation à la tête du Forum Développement Economique.
- La participation au Forum Développement Economique à Turin (Italie) en décembre 2025.

Par ailleurs, le Secrétariat du réseau a contribué aux activités européennes de la Métropole à travers un appui dans la veille des appels à projets européens et plus particulièrement des appels publiés par les programmes thématiques tels qu'Horizon Europe, UIA et ensuite UEI, sur différentes thématiques, dont mobilité, agriculture urbaine ;

Pour l'année 2026, il est proposé de mobiliser le réseau EUROCITIES par une série d'activités :

- Poursuite de l'intégration des directions métropolitaines aux Forum et Groupes de Travail thématiques : il est proposé de mobiliser les services desdites directions en vue des prochains événements organisés en 2026 dans le cadre des forums et groupes de travail correspondants à leurs domaines de compétence et d'activité ;
- Proposition de présenter, à moyen terme, la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité exécutif, suite à l'accession à la présidence du Forum Développement Economique en juin 2025, après en avoir assuré la vice-présidence depuis 2023 ;
- Participation aux réunions d'information et de Networking sur les appels à projets européens : ces réunions de mise en réseau sont utiles dans la mesure où elles permettent l'échange de bonnes pratiques entre pairs, une familiarisation avec certains appels à projets récemment publiés, le maillage de réseaux et la création de partenariats dans le but de répondre à des appels à projets ;
- Participation à la Plateforme de Coopération du réseau EUROCITIES qui aura lieu en novembre 2026.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

La contribution de EUROCITIES à la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole est donc extrêmement significative. Il en est de même pour la préparation de la prochaine période de programmation européenne 2028-2034.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant adoption de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR 001-12062/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des activités et services proposés par le réseau EUROCITIES avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;
- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La nécessité de poursuivre le renforcement de la dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'intérêt et l'opportunité de renforcer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les réseaux de collectivités mobilisés au niveau européen au regard du caractère incontournable de la prise en compte des réponses urbaines aux défis mondiaux, qu'ils soient climatiques, environnementaux, sociaux ou économiques ; et ce plus encore à l'aube de la nouvelle période de programmation européenne 2028-2034.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association EUROCITIES et le paiement de la cotisation 2026 pour un montant de 18 070 euros.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : Chapitre 011 - nature 6281 - fonction 051.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EUROP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Relations Internationales, Tourisme, Attractivité

Arnaud DROUOT

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026